

Lettre ouverte à la TNFD

Votre travail nuit aux réelles solutions à la crise de la nature

13 octobre 2022

Cher TNFD,

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre profonde inquiétude quant aux travaux du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). Ceux qui travaillent en première ligne face à la crise de la nature et de la biodiversité - les peuples autochtones, les communautés afro-descendantes, les organisations de femmes, les jeunes ruraux, les paysans et les défenseurs de la terre et de l'environnement, entre autres - ont été incroyablement clairs sur les mesures nécessaires pour mettre fin aux dommages causés à la nature par les entreprises. Il s'agit notamment de placer les droits de l'homme au centre des préoccupations, de faire en sorte que les États travaillent ensemble pour réglementer les entreprises au niveau national et international, de tenir les entreprises publiquement responsables de leurs impacts sur la nature et les populations, et de faire en sorte que les entreprises soient légalement tenues de divulguer tous les faits et d'offrir une réparation aux personnes ou aux écosystèmes endommagés.

Le cadre que TNFD est en train de développer, sur la manière dont une entreprise devrait rendre compte des risques liés à la nature, ne contribue pas utilement à la résolution de la crise de la nature. Au contraire, il détourne l'attention et nuit à des solutions réelles et durables. Bien qu'elle décrive comment une entreprise peut rendre compte des risques et des opportunités financières de son activité, dans sa forme actuelle, elle n'exige pas d'une entreprise qu'elle rende publiquement compte des éléments ci-après :

- **Les impacts sur la biodiversité** - les impacts négatifs réels et potentiels d'une entreprise et les dommages causés à Mère Nature.
- **Les risques et les impacts négatifs sur les droits de l'homme** - tels que ceux liés aux violations des droits des communautés autochtones et locales, aux violations du droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), aux impacts sur les moyens de subsistance locaux et les modes de production durable, aux menaces contre les personnes qui tentent de protéger la nature et à l'expulsion forcée des peuples de leurs territoires traditionnels.
- **Transparence de la chaîne d'approvisionnement et d'investissement** - faites le point sur la localisation de ses opérations, de ses chaînes d'approvisionnement et de son financement. L'absence de ces divulgations signifie que le public a peu de chances de savoir si une entreprise est liée à des risques et à des préjudices dans sa région.
- **Plaintes ou griefs** - ces éléments sont essentiels pour montrer si les affirmations d'une entreprise en matière d'environnement et de droits de l'homme se vérifient dans la pratique ; les entreprises doivent donc divulguer publiquement les plaintes et griefs déposés à leur encontre.
- **Activités de lobbying** - qu'il s'agisse de faire pression sur de nouvelles lois ou réglementations pour mieux protéger notre planète, la nature et les personnes.

Il est inquiétant que la TNFD prétend être "basée sur la science" alors que sa proposition actuelle ignore manifestement les preuves de ce que sont les exigences qui modifient le comportement des entreprises et celles qui ne le font pas. Au lieu de cela, elle crée un cadre qui permet aux entreprises habituelles de faire des déclarations trompeuses et de devenir une source potentielle d'éco-blanchiment des entreprises.

Le groupe de travail est composé uniquement de 34 entreprises mondiales, dont plusieurs ont un bilan environnemental très préoccupant. Alors que la TNFD est une initiative volontaire, il plaide de la rendre obligatoire - ce qui revient à dire que les entreprises mondiales devraient être chargées de rédiger le modèle des futures réglementations commerciales, ce qui pourrait poser d'importants conflits d'intérêts et n'apportera pas l'indépendance et la surveillance nécessaires à ces réglementations commerciales.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le rôle des agences de l'ONU qui ont cofondé, soutenu ou financé TNFD, car leur implication semble violer leurs devoirs et obligations de respecter les droits humains et de prendre des décisions équitables.

Enfin, nous constatons un manque de transparence dans les processus de TNFD, notamment en ce qui concerne le traitement des commentaires reçus et les personnes consultées.

Pour plus de détails sur ces points, nous renvoyons à la lettre ouverte de septembre 2022 adressée à TNFD par Rainforest Action Network, la Coalition Mondiale des Forêts (GFC), BankTrack et la Coalition Forests & Finance, qui fournit des détails supplémentaires sur les préoccupations.

Signé,

AbibiNsroma Foundation ANF
African Centre for Biodiversity
Amazon Watch
Amis de l'Afrique Francophone- Bénin (AMAF-BENIN)
ARA, Germany
Association For Promotion Sustainable Development
BankTrack
Biodiversity Conservation Center
Blue Dalian
Bomenstichting Achterhoek
Censat Agua Viva - Friends of the Earth - Colombia
CESTA Friends of the Earth El Salvador
Comité Schone Lucht
Conseil pour la Terre des Ancêtres - CTA
EARTHDAY.ORG
Earthworm Foundation
EcoNexus
Environmental Defence Canada
Environmental Paper Network
Feedback Global
Femmes Autochtones pour le Développement et l'Environnement (FADE)
Forest Peoples Programme
Forum Ökologie & Papier
Friends of the Earth International
Friends of the Earth US
Fundação Montescola
Global Forest Coalition (GFC)
Global Justice Ecology Project
Global Witness
Green Finance Observatory ASBL
Green Longjiang
Greenpeace USA

Inclusive Development International
 Leefmilieu
 Les Amis de la Terre Togo
 Profundo
 Rainforest Action Network
 Re_Generation
 Re-nourish
 Sahabat Alam Malaysia
 Scholar Tree Alliance
 Snow Alliance
 The Wilderness Society Australia
 Third World Network
 TuK Indonesia
 Vigilance OGM
 Women's Earth and Climate Action Network (WECAN)
 Zambia Alliance for Agroecology and Biodiversity

